



# Note d'informations pour les clubs

Nouveautés fédérale majeures compétitions

Saison 2016/2017

## Sommaire

<b>Compétitions.....</b>	<b>2</b>
<b>Règlements amateurs.....</b>	<b>3</b>
<b>Règlements Pro .....</b>	<b>4</b>
<b>Manifestations publiques de sports de combat.....</b>	<b>5</b>

Ce document présente les principales nouveautés fédérales compétitives pour la saison 2016/2017, ainsi que quelques rappels importants.

Pour plus de détails, consultez le site : <http://www.ffkmda.fr/>



FÉDÉRATION  
MEMBRE

Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET  
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A  
SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z  
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75  
Site : [www.ffkmda.fr](http://www.ffkmda.fr) 1





## 1. Compétitions

### 1.1 Championnats de ligues

Rappel : les inscriptions au championnat de ligue et coupe de ligue se font par internet sur la plateforme en ligne d'inscription aux compétitions :

<http://ffkmda.biowebit.com>

Saisissez vos codes clubs et suivez la procédure.

Les championnats de ligues se déroulent entre mi-octobre 2016 et le 31 janvier 2017. Les Ligues doivent envoyer à la fédération la liste des qualifiés le 05 février 2017 dernier délai.

Les chèques de caution et la présentation du passeport sportif sont obligatoires sous peine de voir la participation au championnat de ligue strictement refusée.

### 1.2 Championnats de France

#### 1.2.1 Modification des groupes du Kick boxing

Les nouveaux groupes du Kick boxing sont les suivants :

- Groupe 1 : Full contact / Light contact / Point fighting / Musical forms
- Groupe 2 : Low kick / Kick light
- Groupe 3 : K1 rules / K1 rules light

Important : pour les compétiteurs en kick boxing, il est interdit de s'inscrire en championnat de France à deux disciplines du même groupe.

Le Muaythaï reste à part (éducatif et combat).

#### 1.2.2 Résultats des championnats de France

Les résultats des championnats de France apparaissent dans l'intranet fédéral. Chaque licencié ayant participé aux phases finales pourra consulter sur sa fiche licence ses résultats (onglet compétition).

### 1.3 Qualifications au championnat de France

Cas d'exemption de participation au championnat de ligue :



FÉDÉRATION  
M E M B R E

Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET  
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A  
SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z  
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75  
Site : [www.ffcmda.fr](http://www.ffcmda.fr) 2





A/ les champions de France en titre qui s'inscrivent cette saison dans la même catégorie de poids, dans la même classe, la même discipline (style) et la même catégorie d'âge que le titre obtenu en 2015/2016. Ainsi, un combattant champion de France peut être exempté du championnat de ligue s'il s'inscrit au championnat de façon identique en tous points à la saison passée.

B/ les membres de l'équipe de FRANCE sélectionnés aux championnats d'Europe ou du monde amateur peuvent être sélectionnés directement aux phases finales des championnats de FRANCE amateur classe A de la saison suivante (même s'ils sont en classe PRO), sans prendre part aux sélections régionales. Le cas échéant, cette sélection est valable dans la discipline et la catégorie de poids dans laquelle ils ont représenté la France. Tout changement de discipline ou de catégorie de poids dans l'intersaison, impose le passage par les sélections régionales. Chaque membre de l'équipe de FRANCE qui est concerné sera informé personnellement par la fédération.

#### 1.4 Coupes de ligues et actions

Les Coupes de ligues peuvent être ouvertes aux combattants des autres ligues. Les ligues organisent des journées « parcours jeunes » une ou deux fois par an. Public licencié de moins de 12 ans. Contactez votre CTL.

#### 1.5 Coupes de France et autres compétitions nationales

Les inscriptions aux coupes de France et trophées de France se feront également par internet sur la plateforme en ligne d'inscription aux compétitions.

La discipline pancrace a été ajoutée à la plateforme d'inscription en ligne aux compétitions.

## 2. Règlements amateur

### 2.1 Nombre de combats et organisation

La FFKMDA autorise un maximum de deux combats par jour pendant les compétitions relevant de son autorité pour le niveau national. **En combat**, une troisième rencontre dans la journée peut être prévue pour des contraintes organisationnelles.

Lors des championnats et coupes de France se déroulant sur trois jours, si le programme prévisionnel indique plus de 9h de compétition par aire de combat et par jour, la décision de réduire la durée ou/et le nombre de rounds, peut être prise.



FÉDÉRATION  
M E M B R E

Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET  
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A  
SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z  
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75  
Site : [www.ffkmda.fr](http://www.ffkmda.fr) 3





Cette décision doit être validée conjointement par le responsable de la CNJA, le responsable de la CN concernée, et par la direction technique nationale. Les finales des championnats de France doivent obligatoirement se dérouler dans le format prévu pour la discipline concernée.

## 2.2 Titres

Le titre de champion de France pourra être délivré à un compétiteur (athlète unique) même en cas de forfait de dernière minute de son adversaire lors des phases finales. Dans ce cas, aucun remboursement du compétiteur titré n'est possible.

En championnat de France (sélection ligue + phases finales), il n'est pas possible de changer de catégorie de poids en cours de saison dans une discipline. Le compétiteur reste dans la catégorie de poids d'engagement toute la saison dans le cadre du championnat pour une discipline donnée.

## 2.3 Catégories d'âges

Un licencié reste dans la même catégorie d'âge (exemple junior) toute la saison sportive (du 01 septembre au 31 août).

Exemple : un junior en début de saison reste junior jusqu'à la fin de la saison, même si ce dernier a 18 ans pendant celle-ci. Il n'est pas possible de changer de catégorie d'âge dans la même saison.

## 2.4 Nouveautés techniques

En Muaythai et kick boxing amateur, le combat s'arrête (défaite) si un combattant est compté 3 fois dans le round et/ou sur l'ensemble du combat.

Poids des gants de boxe en amateur (combat sur ring) toutes disciplines (MT/KB) catégorie junior/senior :

10 oz toutes catégories de poids jusqu'à -86kg inclus

12 oz au-delà de 86 kg.

## 3. Nouveautés règlements Pro et championnat de France Pro

\*Nombre de rounds et temps de repos

En championnat de France PRO féminin, toutes disciplines hors Full contact, le temps de combat pour les femmes est de 4 rounds de 3 minutes, avec 1'30 secondes de repos entre les rounds.



FÉDÉRATION  
M E M B R E

Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET

Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A

SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z

Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75

Site : [www.ffkmda.fr](http://www.ffkmda.fr) 4





En championnat de France PRO masculin, toutes disciplines hors Full contact, le temps de combat pour les hommes est de 5 rounds de 3 minutes, avec 1'30 secondes de repos entre les rounds. Si le combat est sur 5 rounds de 2 minutes, le temps de repos sera de 1 minute.

\*Primes pour les Pro (championnat de France Pro)

800 euros pour le champion de France

400 euros pour le vice-champion de France

En cas de finale directe :

600 euros pour le vainqueur

200 euros pour le vice-champion

\*Poids des gants de boxe en Pro toutes disciplines (MT et KB)

8 oz jusqu'à -66 kg inclus

10 oz jusqu'à - 85 kg inclus

12 oz au-delà de 86 kg.

\*Chevillières / Bandages de chevilles

Pour les pros, le port de chevillières (bandage de cheville) est facultatif.

\*Délai requis de récupération physiologique entre les combats pro

Dans le cadre de la lutte contre le dopage et afin de préserver la santé des combattants, le temps de repos entre deux combats pro (hors tournoi) passe à 21 jours.

\*En Muaythai et kick boxing Pro, le combat s'arrête (défaite) si un combattant est compté 3 fois dans le round et 4 fois sur l'ensemble du combat.

#### **4. Manifestations publiques de sport de combat (gala)**

Suite au nouveau décret n°2016-843 du 24 juin 2016 relatif aux manifestations publiques de sports de combat, les modalités d'instruction et les procédures d'autorisation d'organisation des galas changent à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016. Plus d'informations courant septembre 2016.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/6/24/VJSV1610820D/jo>

***La FFKMDA continuera en 2016-2017, avec votre aide et votre implication  
à poursuivre sa structuration et son succès !***



FÉDÉRATION  
M E M B R E

Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET

Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A

SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z

Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75

Site : [www.ffkmda.fr](http://www.ffkmda.fr) 5

